

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

OFFICE DU BACCALAURÉAT DU CAMEROUN

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DU MATÉRIEL

SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES

BUREAU DES MARCHÉS

B.P. : 13904 – YAOUNDE

Tél. : +237 222 30 55 66 / Télécopie : +237 222 30 55 67
courriel : officebaccam@obc.cm / Site web : www.obc.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

OFFICE DU BACCALAURÉAT DU CAMEROUN

GENERAL MANAGEMENT

DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES, ADMINISTRATIVE AND
FINANCIAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF MATERIAL AND FINANCIAL AFFAIRS

FINANCIAL AFFAIRS SERVICE

CONTRACTS OFFICE

P.O. Box : 13904 YAOUNDE

Tel. : +237 222 30 55 66 / Fax : +237 222 30 55 67
e-mail : officebaccam@obc.cm / Web site : www.obc.cm

ADDITIF N°002/A/OBC/DG/CIPM/2026

DU 21 JUILLET 2026 PORTANT RECTIFICATIF DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°019/AONO/OBC/CIPM/2026 DU 25/06/2026 RELATIF A LA FOURNITURE DU PAPIER DE REPROGRAPHIE A4 (LOT2) A L'OFFICE DU BACCALAUREAT DU CAMEROUN AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Le Directeur Général de l'Office du Baccalauréat du Cameroun, Autorité Contractante, porte à la connaissance des soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres ci-dessus mentionné, que les modifications ci-après sont apportées à certains éléments dudit Appel d'Offres, notamment aux points 10, 14, 15 de l'Avis et au niveau de l'article 9 du CCAP.

Au lieu de :

Avis d'Appel d'Offres

10- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, devra être transmise par le soumissionnaire sur la **plateforme COLEPS** au plus tard le **Mardi 21 juillet 2026 à 12 heures précises**.

14- Ouverture des plis

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu en un temps dans les locaux de l'Office du Baccalauréat du Cameroun le **Mardi 21 juillet 2026 à 13 heures, heure locale**, par la Commission Interne de Passation des Marchés en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

15.1- Critères éliminatoires

- a. Absence de la caution de soumission timbrée au modèle du DAO à l'ouverture des plis.

15.2-Essentiel criteria

- Average Annual Turnover for the last three years of an amount above or equal to fifty million (50 000 000) CFAF or Access to a credit line or other financial resources attested by a bank recognized by the Ministry of Finance, amounting to at least one hundred million (100 000 000) CFA Francs.

Cahier de Clauses Administratives particulières (CCAP)

Article 9: Ordres de service (CCAG Article 8)

Les différents ordres de services seront établis et notifiés ainsi qu'il suit:

L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de Service du Marché, avec copie à l'Ingénieur du Marché et à l'Agent Comptable.

Lire :

Avis d'Appel d'Offres

10- Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, devra être transmise par le soumissionnaire sur la **plateforme COLEPS** au plus tard **le Mercredi 22 juillet 2026 à 12 heures précises.**

14- Ouverture des plis

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu en un temps dans les locaux de l'Office du Baccalauréat du Cameroun **le Mercredi 22 juillet 2026 à 13 heures, heure locale**, par la Commission Interne de Passation des Marchés en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

15.1- Critères éliminatoires

a. Absence de la caution de soumission au modèle du DAO à l'ouverture des plis.

15.2-Essentiel criteria

- Average Annual Turnover for the last three years of an amount above or equal to fifty million (50 000 000) CFAF.

Cahier de Clauses Administratives particulières (CCAP)

Article 9: Ordres de service (CCAG Article 8)

Les différents ordres de service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

Dès notification du marché au titulaire, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de quinze (15) jours calendaires pour signer l'ordre de service de démarrage des prestations. Cet Ordre de service est notifié au cocontractant par le Chef de service du marché dans un délai de sept (7) jours calendaires. Une copie dudit ordre de service est transmise au Ministre en charge des Marchés Publics, à l'Organisme chargé de la Régulation, au Chef de service du marché, à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

Le reste sans changement.

Le présent rectificatif sera publié et enregistré partout où besoin sera. ✓

Yaoundé, le **21 JUIL 2026**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE DU
BACCALAUREAT DU CAMEROUN**

(Autorité Contractante)

Ampliations :

- ARMP (POUR PUBLICATION ET ARCHIVAGE) ;
- PRÉSIDENT CIPM/OBC (POUR INFO) ;
- AFFICHAGE (POUR INFO) ;
- CHRONO/ARCHIVES.



Minkoulou Etienne Proge
PIEG/HF